



MAIRIE DE MORAS-EN-VALLOIRE

68 Rue Maurice Savin 26210
MORAS-EN-VALLOIRE

☎ 04 75 31 94 71
mairie.moras@wanadoo.fr
www.moras-en-valloire.fr

Vu, Monsieur le Maire,
Vu, Le Secrétaire de Séance.

PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq mars à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 1^{er} mars, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armeline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Gahitan FAUST, Hervé GONNON, Aline MONTILLA, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET.

Excusé(s) : Yamina MAHOUCHE, Marianne TARDY.

Absent(s) : Aucun.

Monsieur le Maire remercie Margot THOMAS et Françoise SCHMITT, respectivement agent recenseur et coordonnateur communal, pour leur travail lors du recensement général de la population tenu du 16 au 17 février 2024.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur Hervé GONNON est désigné pour remplir cette fonction.

1. Approbation du procès-verbal de séance du 6 février 2024

Le procès-verbal de séance du 6 février 2024 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Aucune remarque n'est effectuée. Le procès-verbal de séance du 6 février 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu-compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. et point sur les déclarations d'intentions d'aliéner reçues

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations effectuées par le conseil municipal. Les principales décisions et dépenses réalisées depuis la dernière séance concernent les sujets suivants : fournitures scolaires, maintenance 2024 clocher de l'église, redevance 2023 dépôts déchetterie, entretien tracteur, abonnement pack internet 2024 Lexis Nexis, travaux gestion des eaux pluviales suite ruissellements, cotisation 2024 SDED.

Monsieur le Maire rend également compte des déclarations d'intention d'aliéner et des avis SAFER sur bâtis reçus en mairie depuis la dernière séance. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain.

3. Approbation du compte administratif 2023 et du compte de gestion du comptable public

Après la projection d'un document présentant les principales caractéristiques du compte administratif 2023, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et laisse la présidence de séance à Monsieur Patrice

REBOULLET, Premier Adjoint, lequel soumet à délibération du conseil municipal les comptes 2023 dressés par l'ordonnateur.

Il rappelle un total de 515 879.86 € en dépenses de fonctionnement et de 653 335.78 € en recettes de fonctionnement avec un excédent reporté de 30 698.50 € et, en investissement, un total de dépenses de 106 742.20 € et de 255 291.64 € en recettes avec un déficit reporté de 190 922.29 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2023, lequel a été rapproché du compte de gestion du receveur.

Monsieur le Maire réintègre l'assemblée et préside de nouveau la séance.

4. Reprise des résultats 2023

Compte tenu des résultats présentés par le compte administratif 2023 du budget principal, Monsieur le Maire explique qu'il convient d'affecter ceux-ci sur l'exercice 2024.

Pour le budget principal, le résultat d'exploitation cumulé tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2023 est excédentaire de 168 154.42 €. Il convient d'affecter ce résultat de manière obligatoire au financement des charges d'investissement pour un montant de 42 372.85 € à l'article 1068 et le solde de 125 781.57 € sur la section de fonctionnement au compte 002.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ces affectations des résultats 2023 sur l'exercice 2024.

5. Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit se prononcer sur l'évolution des taux d'imposition pour l'année 2024. Il rappelle les taux 2023 et les efforts antérieurs effectués par la commune pour améliorer son effort fiscal en comparaison des communes de sa strate. Moras reste en dessous des taux moyens de ses semblables. La suppression complète de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la redevance audiovisuelle est par ailleurs intervenue en 2023.

Monsieur le Maire rappelle encore l'impact sur le budget communal de la forte inflation subie en 2022 et 2023, la hausse des coûts de l'énergie, l'application des décisions de l'Etat sur la masse salariale et la nécessité de garder une capacité d'autofinancement suffisante des futurs investissements. Monsieur le Maire expose enfin la nouvelle baisse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui passera de 9.60 % à 9.40 % en 2024.

Une proposition de limiter à + 0,5 point la revalorisation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est présentée. Il est donc proposé au Conseil Municipal les taux d'imposition 2024 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,61 % *(31,11 % pour mémoire en 2023)*

Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 69,79 % *(68,69 % pour mémoire en 2023)*

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants : 10,77 % *(10,60 % en 2023)*

Adopté à la majorité des membres présents.

6. Vote du budget primitif 2024

Avant d'entamer la présentation du projet du budget, Monsieur le Maire propose la projection d'un document présentant les principales caractéristiques du projet de budget 2024.

Il expose ensuite le contenu du projet de budget primitif 2024 soumis à l'assemblée.

Le budget principal est présenté par chapitre, puis détaillé par article, sous la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57.

Sont notamment précisées les évolutions des principales charges et recettes de fonctionnement, ainsi que le contenu du programme d'investissement pour l'année à venir.

Le Conseil municipal poursuit la modernisation de la commune avec les chantiers suivants :

- Projet « cœur de village » (boulangerie / espace public / logements) en face de la mairie
- Changement des chaudières fioul (école / salle des fêtes)
- Travaux de voirie (chemin de la gendarmerie notamment)
- Réfection de routes suite aux intempéries (Route de Moureton, chemin du Buissonnet notamment...)
- Reprises sur vitrages de la salle des fêtes
- Mise aux normes de tableaux électriques
- Réfection de l'enduit sous un préau de l'école
- Reprise VMC de l'école
- Achat de matériel technique
- Recâblage de guirlandes
- Sols et peintures de logements de l'ancienne perception
- Travaux à la gendarmerie
- Changement de bornes à incendie
- Poursuite de l'opération façades
- Suite travaux logement Haut des Ramus et pumptrack au parc (avec Habitat Dauphinois)
- Station d'épuration : curage derniers bassins (avec Porte de DrômArdèche)

Le projet du budget principal s'équilibre ainsi à 731 984.57 € en section de fonctionnement et à 1 087 332.85 € en section d'investissement.

Ce budget présenté par nature est voté par chapitre, en section de fonctionnement comme en section d'investissement.

Monsieur le Maire, ordonnateur, est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Après examen, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de budget primitif 2024.

7. Répartition des subventions aux associations pour l'année 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de préciser la répartition des crédits alloués aux associations locales pour l'année 2024. Ceux-ci sont prévus au budget primitif à l'article 65748.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve la répartition qui suit. (Les élus étant par ailleurs membres d'au moins une de ces associations se déportent et ne prennent pas part au vote).

Associations	Montants accordés 2024
A.C.C.A.	100 €
L'Age d'Or	100 €
Amicale Boules Morassienne	100 €
Amicale des sapeurs-pompiers	100 €
Ecole des jeunes sapeurs-pompiers Rhône Valloire	100 €
Amicale des parents JSP	100 €
ANACR comité nord Drôme	100 €
Anciens Combattants – FNACA Lens Moras	100 €
Les Arbos de Moras et de la Valloire	100 €
Association Site Remarquable du Goût « Poire de la Valloire »	100 €
Association des Parents d'élèves l'Ecolline	100 €
Bibliothèque communale "mille-feuille"	2000 €
Comité des fêtes	100 €
Club Informatique et Multimédia	100 €
Moras en Valeur	100 €
Moras, son église	100 €
Prévention routière	80 €
Société de sauvegarde des monuments anciens de la Drôme	100 €
La Truite de Veuze et d'Oron	100 €

Subv. excep. Festival l'Art et la Matière 2024	500 €
Subv. Projets scolaires 2024	2500 €
Subv. excep. Fête de la poire 2024	2000 €
Réserve (affectable en cours d'exercice par délibération)	1500 €

8. Demande de fonds de concours végétalisation à la communauté de communes

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, dans le cadre du Plan Climat, la communauté de communes Porte de DrômArdèche s'est engagée à diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif ambitieux, la végétalisation est un levier indispensable. La communauté de communes Porte de DrômArdèche, avec la participation des communes entre autres, prévoit la plantation de 30 000 arbres d'ici 2030. La végétalisation du territoire permet d'atténuer le réchauffement climatique et, avec une végétation adaptée, favorise le rafraîchissement de la température, la désimperméabilisation des sols et la biodiversité, participe à la recharge des nappes phréatiques... Une vigilance particulière sera apportée aux projets afin de s'assurer de la viabilité des plantations compte tenu de la problématique de la ressource en eau.

La communauté de communes Porte de DrômArdèche met en place un soutien afin d'aider techniquement et financièrement les communes qui souhaitent réaliser un espace arboré.

Dans le cadre de son projet « cœur de village/boulangerie », la commune souhaite réaliser une désimperméabilisation et des aménagements extérieurs : il s'agit d'aménager un jardin public qualitatif relié aux rues existantes, avec des végétaux résistants au changement climatique et peu gourmands en consommation d'eau. Seule l'entrée sera en enrobé/désactivé sur une surface globale de 600 m² désimperméabilisée avec de l'engazonnement, des plantations, installations de bancs, roseraie, cheminements en graviers...

Le montant global de ces travaux s'élève à 462 000 € HT pour la commune (263 000 € pour la boulangerie et 199 000 € pour la démolition/aménagement extérieur/espace jardin public).

L'accompagnement du paysagiste conseil de Porte de DrômArdèche serait à ce jour bienvenu pour avancer sur les choix des essences et l'aménagement du jardin public en lien avec l'architecte du projet et l'entreprise retenue sur le lot démolition/terrassement/Espaces verts.

Le fonds de concours « végétalisation » est également sollicité sur ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

9. Point sur l'agenda, dossiers en cours et questions diverses

Points divers :

Candidature de l'entreprise VAN ATTITUDE pour la ZAE du Val d'Or : avis favorable.

Marchés de la Valloire : après sondage auprès des élus du conseil municipal, compte-tenu de la participation modérée de habitants et la présence irrégulière des exposants pourtant inscrits, l'expérience ne sera pas renouvelée cette année 2024.

Retour sur évènements : réunion préparation exposition Savin, conseil d'école 2^e trimestre, changement totems entrée Place 19 mars 1962, analyse des offres marché de travaux boulangerie, conseil communautaire Porte de DrômArdèche, carnaval de l'école, assemblée générale de l'ANACR, matinée gourmande des Pompiers, réunion commission des finances, assemblée générale Moras son église, challenge bouliste Porte de DrômArdèche, formation des arboriculteurs (lutte contre les punaises).

Madame Hélène COLOMBO souhaite intervenir sur le sujet des traitements médicamenteux rejetés dans les eaux usées des stations d'assainissement. Ces molécules ne sont malheureusement pas dégradées, ce qui constitue un véritable enjeu de santé publique.

Monsieur le Maire confirme l'importance de cette question et ajoute le sujet des PFAS (perfluorés polluants éternels) qui prend aussi de l'ampleur dans l'eau potable.

Ce sujet mérite d'être évoqué en commission intercommunale rivières/assainissement de la communauté de communes Porte de DrômArdèche pour une recherche collective de solutions d'améliorations.

Quelques dates à venir :

- Réunion Comité des fêtes le 8 mars.
- Matinée nettoyage colline Madone le 9 mars.
- Assemblée générale ALSGF le 9 mars.
- Ste Barbe des pompiers le 9 mars.
- Assemblée générale Valloire Loisirs le 15 mars.
- Réunion CMJ le 16 mars.
- Cérémonie commémoration 19 mars à 17h30
- CCID le 20 mars.
- Forum de l'emploi à Saint Rambert d'Albon le 21 mars.
- Réunion cantonale Drôme des collines à Espace Bagnol le 22 mars.
- Brocante du Comité le 24 mars.
- Réunion CCAS vote du budget le 27 mars.
- Conseil communautaire à Claveyson vote du budget le 28 mars.
- Concert « Carré d'As » organisé par Valloire loisirs le 5 avril.
- Cross scolaire le 12 avril.

Prochaine réunion du Conseil municipal : Jeudi 4 avril 2024 à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.